

DIDIER FASSIN
ANNE-CLAIRE DEFOSSEZ

L'Exil,
toujours recommencé

Chronique de la frontière

ÉDITIONS DU SEUIL
57, rue Gaston-Tessier, Paris XIX^e

Cet ouvrage est publié dans la collection
« La Couleur des idées »,
créée par Jean-Luc Giribone, Jean-Pierre Dupuy
et Jean-Claude Guillebaud.

ISBN 978-2-02-154969-0

© Éditions du Seuil, janvier 2024

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

*aux femmes et aux hommes qui affrontent les vicissitudes
et les tribulations de la route pour échapper aux persécutions,
aux guerres et à la misère*

*aux enfants qui ont traversé ces épreuves
et à ceux qui sont nés pendant ce périple,
parce qu'ils font déjà partie de la société de demain*

*aux femmes et aux hommes de bonne volonté
qui s'opposent à la maltraitance institutionnelle des exilés
et à la violence politique des frontières*

*à la mémoire de celles et ceux
qui ont trouvé la mort dans les Alpes
au bout de leur exil*

C'est un autre exode vers je ne sais où.
Mille flèches m'ont serré la taille
Pour me pousser vers l'avant.
Rien ne nous brisera.

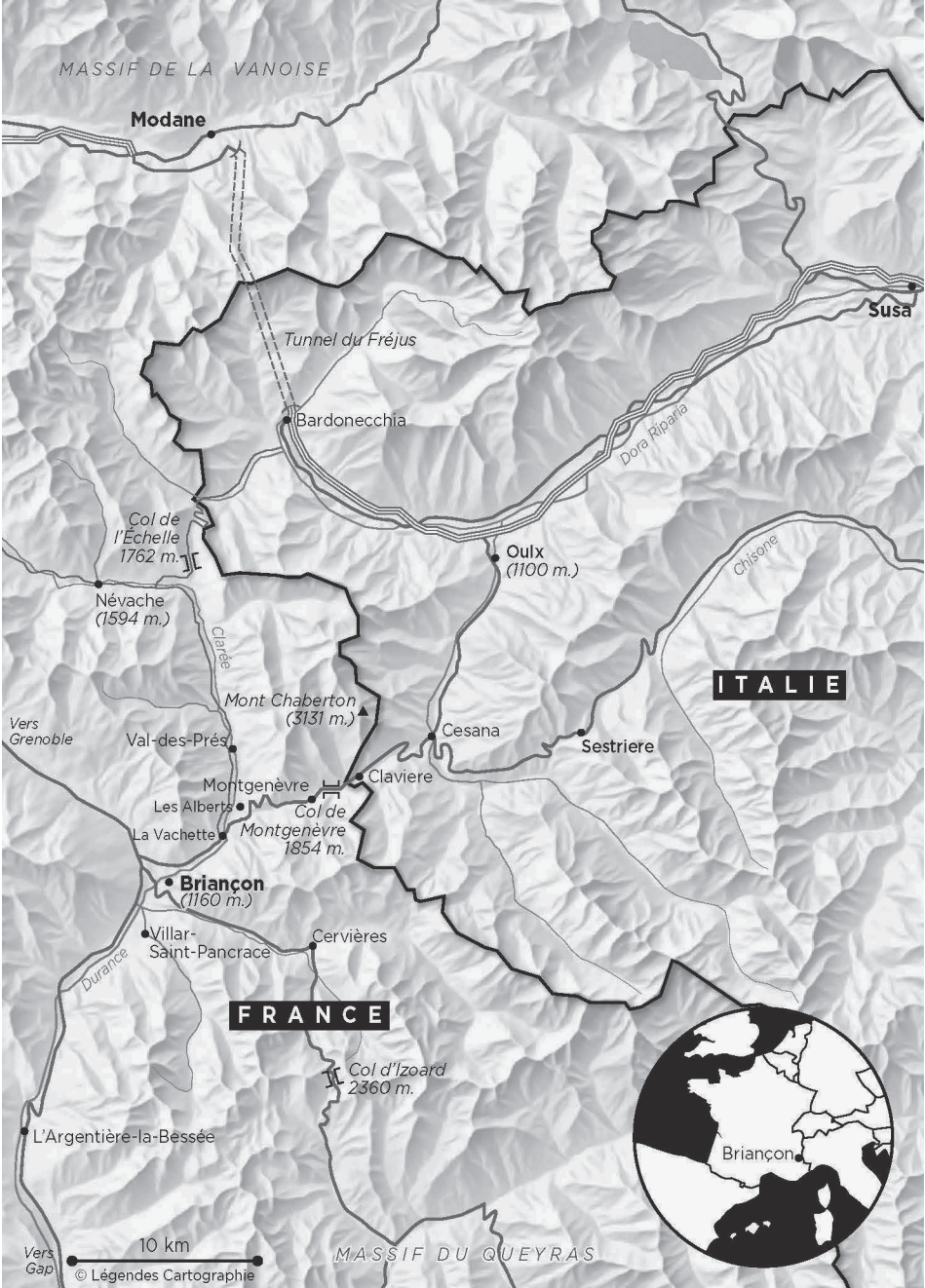
Mahmoud Darwich, *Éloge de l'ombre*

Les frontières fonctionnent dans la plaine. On dresse
des barbelés et personne ne passe. Impossible en
montagne.

Erri De Luca, *La Nature exposée*

Sommaire

<i>Prologue.</i> Le passage	13
<i>Chapitre 1.</i> D'une migration, l'autre	41
<i>Chapitre 2.</i> Partir puisqu'il le faut	79
<i>Chapitre 3.</i> Des routes qui ne disent pas leur destination	117
<i>Chapitre 4.</i> Une frontière qu'on outrepassé	169
<i>Chapitre 5.</i> L'exercice de la force publique	221
<i>Chapitre 6.</i> Des ponts par-dessus les murs	273
<i>Chapitre 7.</i> La mort en ce vallon	331
<i>Conclusion.</i> En ce monde	363
<i>Notes</i>	379
<i>Bibliographie</i>	421
<i>Remerciements</i>	431
<i>Table</i>	435



La frontière italo-française, entre le Val di Susa et le Briançonnais.

Prologue

Le passage

Tout mystérieux retournement du monde a ses
déhérités, tels que
ce qui était ne leur appartient plus, et pas encore,
ce qui s'approche.

Rainer Maria Rilke, *Septième élégie de Duino*, 1923

Tant que les lions n'auront pas leurs historiens,
l'histoire de la chasse glorifiera toujours le chasseur.

Proverbe africain, cité par Chinua Achebe¹

C'est la quatrième fois qu'ils essaient de passer la frontière. Les trois précédentes, ils ont été interpellés par la police française et renvoyés du côté italien. La première tentative a été la plus éprouvante. L'homme, son épouse enceinte de huit mois et leur fils de neuf ans avaient pris le bus qui circule d'Oulx, dans le Val di Susa, à Briançon, via le col de Montgenèvre, l'un des plus accessibles des Alpes². Comme tous les exilés qui tentent de le franchir, ils étaient descendus, vingt kilomètres plus loin, à Claviere, dernier village italien avant l'entrée sur le territoire français³. Ils savaient que la police aux frontières vérifiait systématiquement la présence éventuelle d'étrangers dans le bus⁴. Mais ils ne s'étaient pas immédiatement mis en route. Ils avaient attendu la nuit, ainsi qu'on le leur avait conseillé, car à vingt heures, il faisait encore jour en ce début de juillet, et les gendarmes français,

qui surveillaient les alentours, pouvaient facilement les apercevoir. Cachés derrière un bâtiment, ils avaient vu l'obscurité descendre sur la montagne et les lumières des commerces et des bars du village s'éteindre peu à peu. Une autre famille iranienne, rencontrée quelques jours plus tôt dans le refuge italien où ils avaient passé la nuit, les accompagnait. À une heure du matin, ils s'étaient finalement engagés sur un sentier de randonnée.

Pour éviter le poste-frontière, ils avaient choisi de passer à flanc de montagne, dans la forêt. Pendant trois heures, ils avaient marché dans le noir sur des chemins incertains, quand soudain, alors que, traversant une clairière, ils pensaient s'être suffisamment éloignés des forces de l'ordre, un peu plus bas, des gendarmes qui les avaient probablement repérés avec leurs jumelles à vision nocturne leur avaient crié de s'arrêter. Ils s'étaient mis à courir. Ils avaient alors cru entendre un coup de feu. Ils avaient pris peur et s'étaient immobilisés. Terrorisée, la femme enceinte s'était mise à trembler de tout son corps craignant qu'on ne leur tire dessus. Les quatre agents les avaient rejoints et, par pure formalité, leur avaient demandé leur titre de séjour, qu'ils n'avaient pas. Pendant une demi-heure, elle était restée assise, sans pouvoir rien dire, essayant de reprendre ses esprits. Puis les quatre gendarmes les avaient fait descendre jusqu'au poste-frontière où ils avaient été remis aux policiers qui les avaient enregistrés, leur avaient fait signer des documents qu'ils ne comprenaient pas et leur avaient expliqué dans un anglais approximatif qu'ils allaient être reconduits en Italie.

Dans le poste de police, la femme enceinte s'était plainte de douleurs abdominales et avait demandé à voir un médecin. Proche du terme de sa grossesse, elle craignait que l'effort et l'émotion ne lui aient provoqué des contractions. Sarcastique, un agent lui avait répondu qu'elle ne devait pas s'inquiéter, qu'après tout une grossesse était un phénomène naturel et qu'il n'était nul besoin de faire appel à un professionnel de santé. On ne lui avait pas même donné d'eau comme elle le réclamait. Seuls les enfants avaient reçu un pack de lait chacun. Le groupe avait ensuite été placé pour le reste de la nuit dans un préfabriqué équipé de trois lits sommaires, deux tables et des couvertures. Au petit matin, un véhicule de la Croix-Rouge italienne

était venu les chercher et les avait ramenés au refuge d'Oulx, dont un collectif associatif avait la charge.

Deux jours plus tard, les deux familles avaient fait ensemble une nouvelle tentative. Mais elles avaient choisi une autre voie. En effet, à la Casa Cantoniera, la grande maison cantonnière située à la sortie d'Oulx que des militants avaient squattée en la transformant en hébergement pour les exilés, on leur avait indiqué un petit campement de volontaires qui s'étaient installés au-dessus de Claviere pour permettre aux exilés de se reposer avant de se mettre en route et pour leur montrer le chemin côté italien. Elles s'y étaient rendues et y avaient été accueillies. À huit heures du matin, elles avaient commencé à monter. Une heure et demie plus tard, elles étaient à nouveau interceptées. On les avait reconduites au local de la police aux frontières où le même scénario s'était reproduit, à ceci près qu'elles avaient eu au téléphone un interprète de langue farsi qui leur avait permis de comprendre ce qui leur était demandé, à savoir de signer un document de refus d'entrée. Les agents n'avaient pas fait montre de plus d'attention à l'égard de la femme enceinte. On ne lui avait toujours rien donné à boire. Les enfants, eux, avaient eu quelques biscuits. Au bout de trois heures passées dans le préfabriqué, c'était la police italienne qui était venue les chercher pour les redescendre dans la vallée.

Le lendemain, l'homme, la femme enceinte et leur fils étaient repartis, seuls cette fois. Ils avaient expérimenté un autre horaire encore. Ils avaient pris le bus du matin, avaient attendu quelques heures dans Claviere, puis s'étaient mis en route dans l'après-midi, reprenant le même chemin que la veille, avec l'espoir de ne rencontrer personne. Trois heures plus tard, ils étaient cependant arrêtés et conduits au poste-frontière, où les mêmes agents, les revoyant, s'étaient amusés de leur vaine persévérance. Dans la soirée, la Croix-Rouge italienne avait effectué la navette entre Oulx et Montgenèvre pour les reconduire au refuge.

C'est donc aujourd'hui leur quatrième tentative. Les échecs précédents ne les ont certainement pas dissuadés. Originaires de Shiraz, ils ont dû, il y a deux ans, quitter l'Iran où ils se savaient menacés et, depuis lors, ont connu bien d'autres difficultés. Sur la route

des Balkans, ils ont notamment eu affaire, comme tous les exilés, à la redoutable police croate. À vingt-cinq reprises, ils ont essayé de franchir la frontière depuis la Bosnie, changeant sans cesse de lieu pour accroître leurs chances de passer. Interpellés, ils étaient insultés, humiliés. Plusieurs fois, on avait brûlé leurs affaires et détruit leur téléphone. L'homme avait été frappé et s'était vu dépouillé de ses chaussures avant d'être renvoyé. Ils ne s'étaient pourtant pas découragés et, la vingt-sixième fois, ils avaient fini par réussir. Au vu de cette expérience, ce ne sont pas ces quelques échecs à la frontière française qui pourraient les faire renoncer.

Après avoir dormi sous la tente dans le petit campement solidaire, ils partent au lever du soleil. Cette fois, ils décident de prendre un chemin bien plus haut, à travers la forêt, s'éloignant des points GPS que des compatriotes leur ont donnés. L'ascension hors sentier, dans les rochers, est éreintante. Ils finissent par croiser une voie forestière et la suivent sans savoir s'ils l'empruntent dans la bonne direction. Quand au loin ils aperçoivent un véhicule, craignant qu'il ne s'agisse des forces de l'ordre, ils se précipitent vers le talus et montent entre les arbres jusqu'à ne plus être visibles depuis la piste. La femme, exténuée, dit qu'elle ne peut aller plus loin. L'homme, lui, se rend compte qu'ils se sont égarés. Voilà huit heures qu'ils marchent dans ce qu'ils appellent *the jungle*, terme générique pour désigner toute nature hostile. Par chance, bien qu'ils soient loin de toute présence humaine, leur téléphone affiche un signal. Quelques jours plus tôt, en Italie, ils ont fait la connaissance d'un Iranien d'une trentaine d'années qui les a plus tard informés qu'il avait, lui, réussi à entrer en France. Il est à Briançon. Ils décident de lui envoyer un message pour lui demander de l'assistance.

Temporairement hébergé dans la petite maison qui sert de lieu associatif d'accueil pour les exilés de passage et qui a pour nom « le refuge solidaire », le jeune homme nous prévient. Conduisant une recherche sur la frontière, nous menons en effet dans ce lieu diverses activités bénévoles. L'une de nous effectue l'enregistrement des nouveaux arrivants et les aide à préparer l'étape suivante de leur périple. L'autre reçoit en consultation des malades et des blessés ne nécessitant

pas d'être envoyés à l'hôpital et fait la nuit des maraudes pour mettre à l'abri des personnes perdues dans la montagne. En ce milieu d'après-midi, nous sommes les seuls volontaires présents au refuge au milieu de quelques dizaines d'exilés, dont certains écoutent de la musique à l'intérieur du bâtiment, tandis que d'autres, dans la cour, bavardent au soleil ou jouent au ballon. Il nous revient donc de décider si nous montons au col pour tenter de trouver les trois exilés et les mettre à l'abri au refuge. Naguère réprimées, ces activités d'assistance sont désormais légales pour autant qu'elles ne donnent pas lieu à des contreparties financières, mais elles font l'objet d'interceptions par les forces de l'ordre qui reconduisent à la frontière les étrangers et se livrent à des contrôles d'identité des bénévoles.

La description qui nous est faite de la situation de la famille est relativement préoccupante : trois personnes épuisées et perdues dans la montagne, dont une femme enceinte de huit mois et un enfant. Le point GPS qu'elles ont transmis indique qu'elles se trouvent en territoire français mais à distance du trajet du GR5 qui relie Montgenèvre à Briançon. Dans la mesure où elles ne sont pas exposées à un danger lié à la montagne, il ne semble pas nécessaire de faire appel au 112 pour mobiliser des secours, d'autant qu'elles-mêmes ont choisi de ne pas le faire de peur d'une nouvelle reconduite en Italie. Comme tous les exilés qui s'aventurent dans les Alpes, l'homme et la femme savent en effet qu'ils peuvent composer ce numéro en cas de besoin, et le faire à leur place serait donc trahir la confiance que leur compagnon, tout comme eux, met dans les gestes de solidarité citoyenne. Il semble donc nécessaire d'aller nous-mêmes les chercher et de les emmener dans la vallée afin de permettre à la femme enceinte d'avoir un examen obstétrical à l'hôpital. Nous leur demandons de rester là où ils sont et partons à leur rencontre.

À l'entrée de Montgenèvre, côté français, nous laissons notre véhicule et nous engageons sur une route forestière. C'est le début du sentier de grande randonnée qui rejoint la vallée, mais bientôt le point GPS nous amène à bifurquer pour monter vers des massifs montagneux situés bien plus au sud. Après une heure et demie de marche, nous découvrons les trois exilés qui se sont dissimulés derrière

des groupes de mélèzes accrochés sur une pente raide. Rassurés par notre présence, ils marchent avec nous vers le chemin plus bas, mais la descente est ralentie par l'état de fatigue de la femme. À une cinquantaine de mètres du lieu où est garée notre voiture, alors que nous commençons à ressentir le soulagement d'un parcours sans encombre, nous voyons un véhicule de gendarmerie s'approcher à faible allure. En passant près de nous, les agents à son bord nous dévisagent brièvement, puis continuent leur route. Il est vrai que, la femme iranienne étant blonde au teint clair et l'une de nous tenant le garçon par la main, nous paraissions deux couples de promeneurs.

Arrivée au refuge, la famille est prise en charge et la femme enceinte accompagnée à l'hôpital. Le lendemain, reposés de leurs éprouvantes randonnées et rassurés sur l'état de la grossesse, le père et la mère prennent avec leur jeune garçon un train pour Paris. De là, ils partent à Calais où les rejoint leur fils aîné, qui vit en Allemagne. Venu quelques années plus tôt comme mineur non accompagné, il n'y a pas obtenu le statut de réfugié qu'il espérait lorsqu'il est devenu majeur. La famille enfin réunie tente vainement de gagner l'Angleterre. Les parents décident alors d'aller en Allemagne, pays qui leur semble plus accueillant et où ils veulent ensemble demander l'asile. C'est là que la femme accouche à l'hôpital d'un petit garçon le jour même de son arrivée.

*

En ouverture de l'un des textes les plus célèbres de l'anthropologie, publié en 1940 et surnommé « The Bridge », Max Gluckman, fondateur de l'École de Manchester connue pour avoir développé ce qu'on appelle les « études de cas », explique : « Comme point de départ de mon analyse, je décris une série d'événements que j'ai enregistrés au cours d'une journée. Les situations sociales sont une part importante du matériau de l'anthropologue. Elles sont les faits qu'il observe et dont il extrait la structure, les relations, les institutions de cette société⁵. » Il ajoute : « J'ai délibérément choisi ces événements particuliers tirés de mes carnets de notes, mais j'aurais aussi bien pu en

sélectionner d'autres », voulant signifier que l'étude de cas présentée n'était que l'une des nombreuses dont il aurait pu faire état et qui auraient conduit aux mêmes conclusions. Trois éléments de ce bref texte, qui raconte l'inauguration d'un pont en Afrique australe à la fin des années 1930, ont marqué l'histoire de l'anthropologie et en ont influencé la pratique ultérieure : la description détaillée des faits donnant à comprendre des enjeux sociaux et politiques plus larges autour des relations de pouvoir mais aussi de coopération entre le colonisateur blanc et le colonisé noir, la présence de l'auteur relatant à la première personne ses interactions avec les autres protagonistes, et le regard critique sur une société marquée par les effets de la ségrégation raciale. Trois éléments qui s'opposaient à des tendances, communes à l'époque dans la discipline, et non entièrement disparues, valorisant l'abstraction, éludant la place de l'ethnographe et présumant une neutralité de l'analyse.

Bien qu'éloignés historiquement et géographiquement de cette scène coloniale, le récit que nous venons de livrer et les développements qui suivront dans ce livre s'inscrivent dans ce lignage intellectuel : ils traitent d'une « situation ». Premièrement, nous partons de cas que nous avons observés ou dont nous avons recueilli le témoignage pour comprendre des phénomènes plus vastes et plus complexes caractérisant le traitement des exilés dans la société française : le refoulement à trois reprises de cette famille iranienne, la conduisant à emprunter des chemins toujours plus dangereux à travers la montagne, reflète les politiques aussi répressives qu'inefficaces en matière de contrôle des frontières puisque la quatrième tentative de passage est couronnée de succès. Deuxièmement, nous n'éludons pas notre présence, car elle a des implications sur les faits que nous rapportons, tout en la limitant à ce qui importe du point de vue de la méthode et de l'éthique : liée aux conditions de notre recherche, l'aide prodiguée à ce couple accompagné de leur fils permet d'appréhender à la fois l'expérience des exilés et le travail des maraudeurs, qui s'efforcent de mettre ces derniers à l'abri, plus concrètement que ne le font des entretiens, et elle n'est de surcroît pas sans effet sur la relation de confiance établie à cette occasion qui facilite les

conversations ultérieures. Troisièmement, enfin, nous adoptons une lecture critique qui ne consiste pas à dénoncer, mais à révéler par la simple description l'écart entre le discours officiel des autorités et la réalité des pratiques des forces de l'ordre : bien qu'à un stade avancé de sa grossesse et disant souffrir de douleurs abdominales, la femme est reconduite à la frontière trois fois de suite au lieu d'être dirigée vers l'hôpital comme les policiers sont censés le faire en pareil cas. Ajoutons que, comme Max Gluckman, nous aurions pu décrire bien d'autres scènes extraites de notre journal d'enquête. Elle n'a rien d'exceptionnel. Elle est la règle.

Qu'en apprenons-nous ? Elle met en relation, directement ou indirectement, les trois protagonistes du théâtre de la frontière : des exilés perdus dans la montagne, des agents des forces de l'ordre qui les ont interpellés et des bénévoles qui leur portent assistance. Il y a d'abord les exilés, ces deux Iraniens avec leur jeune garçon. De leur histoire, nous savons peu de choses. En effet, du couple, seule la femme parle anglais et, dès son arrivée dans la vallée, elle a été accompagnée à l'hôpital pour un examen obstétrical. Peu après son retour, elle a repris la route vers le nord avec son mari et son fils. D'ailleurs, pour des raisons éthiques, lorsque les personnes viennent de vivre des moments traumatisants, comme dans le cas présent, nous évitons généralement de leur poser des questions sur leur histoire, qui pourraient leur faire revivre de précédentes expériences inquisitrices, et nous nous contentons de conversations anodines, qui visent avant tout à soulager leur anxiété. Des menaces pesant sur le couple en Iran, nous ignorons ce qu'elles sont car ils n'en ont pas fait mention, et si la femme a évoqué les tribulations du franchissement de la frontière croate, c'était seulement pour indiquer qu'au cours de leur périple, ils avaient traversé des épreuves bien plus dures que celles auxquelles ils venaient d'être soumis. Il y a ensuite les policiers aux frontières, qui opèrent dans le poste situé au niveau du col, et les gendarmes des deux escadrons mobiles, qui chaque mois sont acheminés en renfort depuis tout le territoire métropolitain pour contrôler la frontière. Les premiers enregistrent les exilés que les seconds ont interceptés sur la route ou dans la montagne et leur ont amenés, puis ils organisent

avec leurs collègues italiens la procédure dite de réadmission de l'autre côté de la frontière. La crise d'angoisse dont avait souffert la femme lors de sa première interpellation résultait d'une réaction de panique en voyant les gendarmes armés se diriger rapidement vers elle dans la nuit, tandis que les commentaires ironiques en réponse à sa demande de voir un médecin lui avaient été adressés un peu plus tard par un policier qui avait refusé d'accéder à sa requête. Il y a enfin les bénévoles, dont certains font des maraudes en montagne destinées à mettre à l'abri des personnes exposées à des dangers après leur passage de la frontière, tandis que d'autres s'occupent de leur accueil dans la vallée au sein du refuge solidaire qui permet aux exilés de se reposer quelques jours avant de poursuivre leur chemin. Qu'en l'occurrence nous ayons été ces bénévoles était le fruit de circonstances.

Exilés, policiers et gendarmes, bénévoles et associations. À ces trois protagonistes humains, que l'on retrouvera au fil des pages, il faut en ajouter deux autres, non humains, omniprésents : la frontière et la montagne. De manière différente, puisque l'une est le fruit de décisions politiques tandis que l'autre est un élément naturel transformé par l'activité humaine, l'une et l'autre participent pleinement de la scène sur laquelle se rencontrent les exilés, les agents des forces de l'ordre et les acteurs de la solidarité locale. Elles ne sont pas un décor, elles sont des entités vivantes, protéiformes, versatiles.

D'un côté, la frontière entre l'Italie et la France, dans les Hautes-Alpes, a une longue histoire de migrations et de conflits, mais, fait remarquable, alors qu'elle avait presque disparu au cours de la décennie 1990 à la suite de la signature de la convention de Schengen, elle renaît de ses cendres en 2015 au lendemain des attentats terroristes à Paris. Le bureau des douanes, qui y avait été supprimé, n'est pas rétabli, mais la douane volante continue de procéder à des contrôles. En revanche, le poste-frontière, qui, de local désuet, était devenu quelques années plus tôt un bâtiment moderne, voit ses effectifs policiers augmenter et bénéficier de renforts militaires, tandis que son activité principale passe de la surveillance des trafics de marchandises et de stupéfiants à la lutte contre l'immigration irrégulière. Quant à la frontière elle-même, d'une ligne qu'elle était, sur laquelle avaient

lieu de rares contrôles de véhicules suspects, elle devient une bande de vingt kilomètres bordant le territoire vers l'intérieur, dans laquelle des individus et des voitures peuvent être interceptés, leurs documents vérifiés et, le cas échéant, leur refoulement effectué. Cet élargissement était certes inscrit dans la loi dès 1993, à la veille de l'entrée en vigueur de la convention de Schengen, mais il était peu appliqué jusqu'au milieu des années 2010. La frontière ainsi militarisée et redessinée est désormais un ruban qui rend les exilés vulnérables plusieurs heures après qu'ils ont franchi à pied la ligne séparant les deux pays, se déployant même au-delà, jusqu'à dix kilomètres autour des gares et des aéroports du pays, dans une multitude de cercles à l'intérieur desquels les contrôles sont possibles. Menace ubiquitaire, les tentacules frontalières maintiennent ainsi les exilés dans une insécurité permanente⁶. La frontière s'insinue dans les corps, dans la peur ressentie à la vue d'un uniforme, dans la conscience progressive que la couleur même de la peau est un marqueur de danger, le teint clair de la femme iranienne accompagnée des bénévoles lui servant à l'inverse de protection sous le regard scrutateur des gendarmes dans leur véhicule. L'incorporation de la frontière fait désormais partie de l'expérience des exilés.

D'un autre côté, la montagne, autour du col surveillé par les forces de l'ordre, devient pour les exilés une amie inquiétante. C'est en effet en gravissant les sommets, en s'enfonçant dans les vallons, en progressant dans la neige, en profitant de la pluie, en empruntant donc des chemins toujours plus incertains et plus dangereux qu'ils augmentent leurs chances d'échapper à la vigilance des policiers et des gendarmes. Cette montagne, que certains connaissent si peu qu'ils l'abordent sans chaussures et vêtements adaptés, elle les protège et les expose en même temps. Asservie par le tourisme le jour, elle s'en affranchit la nuit et défie les exilés. Autour du village de Montgenèvre, dans la journée, l'hiver, c'est le ski ; l'été, le golf. Mais après le crépuscule, des ombres traversent les pistes de ski désertées et les parcours de golf dépeuplés, avant de disparaître dans des forêts inhospitalières au risque de chutes et de blessures. Il serait facile de descendre en trois heures dans la vallée par le sentier de grande randonnée. Aux exilés, il faut une nuit entière, plusieurs jours s'ils se perdent, car la

montagne ne leur offre que ses flancs abrupts, ses itinéraires hasardeux, ses futaies impénétrables, ses rivières trompeuses, ses barres rocheuses infranchissables.

Ces deux entités – la frontière et la montagne – ne sont pas indépendantes. Elles sont liées. La montagne donne sa forme à la frontière. Elle lui apporte sa matérialité à la fois physique et humaine. Car, que la frontière soit un désert, une mer, une forêt, une rivière, une plaine, ou une montagne, elle est chaque fois différente, tant dans la description que le géographe peut en faire que dans l'expérience que les exilés peuvent en avoir. Qu'elle soit ouverte à la circulation, qu'y soient édifiés un poste, un mur, des grillages, des barbelés, qu'on y place des policiers, des militaires, des gardes, des douaniers, qu'on leur donne ou non la permission de tirer sur celles et ceux qui la franchissent illégalement, c'est une réalité chaque fois autre, les exilés le savent bien. Ils en ont eu l'expérience au long de leur périple⁷. La frontière-montagne dont nous parlons ici est en elle-même un obstacle, qu'il est pourtant facile de traverser par la route si l'on est européen et blanc, plus difficile si l'on est afghan ou iranien, plus difficile encore si l'on est africain et noir. Elle différencie les femmes et les hommes en fonction de leur couleur. Comme il n'est pas possible d'y construire des murs, d'y disposer des grillages, d'y placer des barbelés, ce qu'on a tenté de faire dans le passé en temps de guerre, d'ailleurs de manière inefficace, on y a mis des policiers et des militaires, sans guère d'espoir pourtant de la fermer complètement. Les exilés la franchissent.

Telle est donc la « situation » singulière à laquelle nous nous intéressons, de part et d'autre du col de Montgenèvre. Mais comment en dépasser le cadre, autrement dit, comment passer du particulier au général, du local au global ? Élève de l'anthropologue Jaap van Velsen, lui-même étudiant de Max Gluckman, le sociologue Michael Burawoy s'est formé en Zambie dans l'esprit de l'École de Manchester, dont il a retenu la méthode de « l'étude de cas élargie » en contribuant à la redéfinir, sur la base de ses recherches dans les mines de la *Copperbelt* et les usines d'Union soviétique⁸. Il s'agit toujours, selon lui, de partir d'une « situation » singulière pour saisir les relations

sociales qui se tissent et se transforment. Mais il s'agit aussi d'en extraire des « généralisations » qui connectent le matériau empirique et l'analyse théorique et de « se mouvoir du “micro” au “macro” ». Ainsi, la recherche que nous conduisons dans le Briançonnais, en donnant à voir ce qui se passe dans un refuge et autour d'un col, à l'occasion d'une maraude et lors d'une manifestation, dans une opération de police et dans une salle de tribunal, nous permet de décrypter les aléas d'une politique et la diversité de la solidarité, et d'en tirer une réflexion plus générale sur le traitement contemporain des exilés. L'approche que nous développons étend toutefois l'étude de cas élargie dans une double dimension, à la fois spatiale et temporelle. En reconstituant, à partir des récits, de documents colligés et de la littérature scientifique, les périples de femmes et d'hommes depuis leur pays, Guinée, Cameroun, Maroc, Afghanistan, Iran, et d'autres encore, jusqu'à Briançon, nous nous efforçons de donner une lecture globale des espoirs et des dangers, des rapports de pouvoir et des modes de résistance, des bouleversements de la planète et des violences des frontières, en les situant dans une histoire plus longue, coloniale et postcoloniale, des relations inégales entre les sociétés. Ce qui caractérise, au fond, les formes de vie de l'exil.

*

Formes de vie. L'expression, qui a fait florès dans les sciences humaines depuis les années 2000, est de Ludwig Wittgenstein. Dans ses *Recherches philosophiques* rassemblées à titre posthume en 1953, il en fait un usage aussi parcimonieux que sibyllin qui a permis des interprétations multiples⁹. Nous parlons, pour notre part, de formes de vie pour caractériser des modes d'existence présentant des caractéristiques communes quel que soit le lieu et mettant en tension des enjeux éthiques et politiques. Le nomadisme forcé des femmes et des hommes qui, pour des raisons diverses, se sentent contraints de quitter leur pays en quête d'une protection ou d'une vie meilleure dans un autre pays, lequel est rarement déterminé à l'avance ou, quand il l'est, peut changer en fonction des événements, correspond